

## Annonces au prochain CSEC (EX-CCE) : Chômage Partiel ??

Engluée de réunions de crise en réunions de crise, « *l'intelligentsia* » de la compagnie planche depuis plusieurs jours sur des scénarii dont les facteurs évoluent quotidiennement. Tout s'est accéléré hier matin avec l'annonce de la fermeture du marché USA.

Hier après-midi, la direction convoque les organisations syndicales AF, et évoque la possibilité de mesures de chômage partiel dans les prochains jours. Un CSEC Extraordinaire (ex-CCE) a été déclenché pour **Lundi 16 MARS 2020 à 9h30 - Salle Max Hymans - au siège de Roissy.**

La direction viendra expliquer aux élus les mesures précises d'adaptation au Covid-19 et les conséquences économiques et opérationnelles sur l'ensemble d'Air France.

Hier soir, E. Macron a annoncé des mesures pour retarder la propagation du virus et pour soutenir l'économie française :

- fermeture de toutes les écoles, crèches, collèges, lycées, universités,...
- **aide au chômage partiel**
- délai de paiement des cotisations sociales et patronales

Mais pas de délai de paiement d'impôts pour les salariés en difficulté, ni d'annonce de nationalisation d'entreprises ! Dommage, les salariés d'Air France auraient préférés retrouver leur ancien statut.

Cette annonce **présidentielle** tombe à pic pour Air France qui va pouvoir mettre une partie de son personnel au chômage partiel à moindre coût ! **QUI ? OU ? COMBIEN DE TEMPS ? COMMENT ?** Les réponses seront données lors des prochains Comités Sociaux et Economiques. Tous les secteurs d'AF seraient touchés Passage, PN, Maintenance, Cargo, Siège, Informatique,...

C'est donc l'argent de nos impôts qui servira à soutenir les entreprises en difficulté. Cela rappelle la période qui a suivi la crise des « subprimes ». Là encore, le contribuable avait été mis à contribution pour sauver un système bancaire victime de sa propre sur-spéculation. **Début 2020, le Groupe disposait de 3,711 milliards€ de trésorerie** (voir Etats financiers consolidés 2019). Ces réserves sont importantes et ne laissent pas planer un risque immédiat de manque d'argent ou de difficultés à payer les salaires.

